



Payer la part de prêt de son co-emprunteur

Par **caltago**, le **30/06/2023** à **18:09**

Bonjour,

Après séparation, nous sommes encore ma conjointe et moi liés par un prêt pour une résidence principale que nous avons achetée sur plan et qui sera livrée dans 3 mois.

La situation actuelle du marché immobilier étant compliquée, nous n'avons pas réussi pour le moment à le vendre.

Mon ex-conjointe voudrait ainsi me payer un loyer du même montant que ma part de prêt à rembourser car elle n'a pour le moment pas les moyens de racheter ma soulte, est-ce possible ? Y a t il une autre possibilité pour que cette transaction ne soit pas considérée comme une location avec les frais inhérents pour un propriétaire ?

Merci par avance

Par **youris**, le **30/06/2023** à **18:45**

bonjour,

vous mentionnez un loyer que vous paierait votre ex co-emprunteur.

qui va occuper le logEment en cours d'acquisition ?

à quoi correspond cette soulte ?

vous ne pouvez modifier la propriété de ce bien sans en avertir l'organisme de crédit.

tant qu'elle n'est pas désolidarisée du prêt, elle reste solidaire de son remboursement.

salutations